



Règlement MARCHÉ DE NOËL à STEINBRUNN-LE-BAS
Samedi 24 et Dimanche 25 Novembre 2018



La commune de Steinbrunn-le-Bas en partenariat avec l'ACL « Les Ploufs » organisent leur Marché de Noël d'Antan les 24 et 25 novembre 2018 à la salle des fêtes et sous le préau à Steinbrunn-le-Bas, route de Mulhouse.

Dans ce cadre, les conditions d'accès à l'exposition-vente sont les suivantes :

Article 1

Le Marché de Noël est ouvert uniquement aux personnes vendant des produits et objets artisanaux et locaux en rapport direct avec la Fête de Noël ou liés à des idées cadeaux de fin d'année.

Article 2

Les organisateurs se chargent de la communication liée à cette manifestation.

Article 3

Les inscriptions seront enregistrées selon leur ordre d'arrivée, et retenues sous réserve de l'avis de validation de la candidature par le Comité.

Article 4

Les exposants sont sélectionnés par les organisateurs qui valideront la candidature. Celle-ci sera à retourner au plus tard le 08 octobre dûment signée à la mairie de Steinbrunn-le-Bas, 22 rue des Orphelins ou au siège de l'Association A.C.L. «Les Ploufs » 26, Rue Principale 68440 Steinbrunn-le-Bas, accompagnée de photos de vos produits et **chèque joint qui ne sera encaissé qu'après la Manifestation.**

Les organisateurs communiqueront à chaque candidat leur décision au plus tard le 15 octobre et retourneront le chèque aux candidats non retenus.

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la présentation d'objets et faire retirer des articles non conformes au thème tel que cité à l'article 1.

Article 6

Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans en avoir à exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Article 7

La participation est **gratuite pour les habitants de Steinbrunn-le-Bas** et s'élève à 20 € pour les exposants extérieurs. Les chèques sont à libeller à l'ordre de :

ACL « Les Ploufs » Activité.

Le chèque sera à transmettre au moment du dépôt de candidature. Aucun remboursement des sommes encaissées ne sera octroyé en cas de désistement après le 11 Novembre.

Article 8

Chaque exposant disposera d'une table (180x80cm). Une 2^{ème} table et/ou une grille peuvent être mises à disposition, sous réserve du nombre d'inscriptions et du nombre de demandes de table supplémentaire et de grilles.

Coût de la table supplémentaire ou de la grille : 15€ pour tous les exposants (habitants de Steinbrunn-le-Bas et extérieurs).

Les objets seront installés par le vendeur, le samedi 24 novembre de 11h à 14h et enlevés le dimanche 25 novembre de 18h00 à 20h00.

Les exposants seront tenus de s'installer là où le placier le leur indiquera (*un membre du Comité pour le placement en salle, M. SCHNEILIN pour le placement sous le préau*)

Article 9

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux pertes, vols, casses, détériorations, avaries... y compris durant les heures d'ouverture du marché et à l'égard des objets non retirés dans les limites de l'horaire précité au présent article.

Article 10

L'allumage des bougies est strictement interdit par mesure de sécurité.

Article 11

Le Marché de Noël sera ouvert au public le samedi 24 novembre de 14 heures à 19 heures et le dimanche 25 novembre de 11 heures à 18 heures.

Article 12

La participation à l'exposition implique l'adhésion sans réserve aux conditions du présent règlement,

Article 13

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation; aucun préjudice financier ne pourra être demandé.

Article 14

Renseignements et contact : Maria TOCCO - 06 01 73 22 37 -

Steinbrunn-le-Bas le 08 Septembre 2018